

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 525 449**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 83 06970**

(54) Chaise démontable notamment pour cuisine.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 C 4/03.

(22) Date de dépôt ..... 27 avril 1983.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : IT, 27 avril 1982, n° 64 299 B/82.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 43 du 28-10-1983.

(71) Déposant : Société dite : ARC LINEA ARREDAMENTI SPA. — IT.

(72) Invention de : Carlo Bartoli.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,  
115, bd Haussmann, 75008 Paris.

**Chaise démontable notamment pour cuisine.**

La présente invention concerne une chaise démontable en ses éléments, notamment pour cuisine, qui se distingue par le fait qu'elle peut être facilement assemblée, même par une personne non experte, ce qui 5 permet d'effectuer l'expédition, même à de grandes distances, des éléments constitutifs de la chaise, dans un emballage de dimensions extrêmement réduites.

L'invention est caractérisée en ce qu'elle comprend un plan de siège et un plan de dossier, fixés 10 au moyen de vis, le plan de siège étant fixé par l'intermédiaire d'étriers aux montants de pied antérieurs et postérieurs, ce qui facilite le montage même par une personne non experte.

La description ci-après se rapporte à un 15 exemple de réalisation avec référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective de la chaise montée ;
- la figure 2 représente des éléments constitutants de la chaise.

Comme le montre la figure 1, la chaise comprend un plan de siège 1 et un plan de dossier 2, le plan de siège 1 étant fixé aux pieds antérieurs 3 et aux pieds postérieurs 4 ou moyen des étriers 5, le dossier 25 2 étant fixé directement aux prolongements supérieurs des

pieds postérieurs 4 qui s'étendent à partir du siège 1.

Les éléments constitutifs de la chaise représentés en figure 2 dans lesquels, en particulier, les étriers 5 correspondent au type décrit dans la demande 5 pour modèle industriel N° 64 213/B/82 déposé le 2 Février 1982 concernant la chaise.

En particulier, deux vis sont suffisantes pour fixer les étriers 5 aux pieds 3 et 4, tandis que six vis sont nécessaires pour la fixation du dossier 5 au 10 siège 1.

Les vis sont généralement munies de douilles filetées formant contre-écrou pour faciliter la fixation par une personne non experte, à l'aide d'un simple tourne-vis.

15 Les avantages obtenus par l'adoption de la chaise selon l'invention sont évidents, à savoir : une grande simplicité de construction ; la possibilité de montage, même par une personne non experte, grâce à l'emploi des étriers de fixation prévus dans la demande de brevet 20 précédente citée ; la possibilité d'expédition même à longue distance des parties non assemblées, emballées avec un faible encombrement.

REVENDICATION

Chaise démontable, notamment pour cuisine caractérisée en ce qu'elle comprend un plan de siège (1) et un plan de dossier (1), fixés au moyen de vis, le plan de siège étant fixé par l'intermédiaire d'étriers (5) aux montants de pied antérieurs (3) et postérieurs (4), ce qui facilite le montage même par une personne non experte.

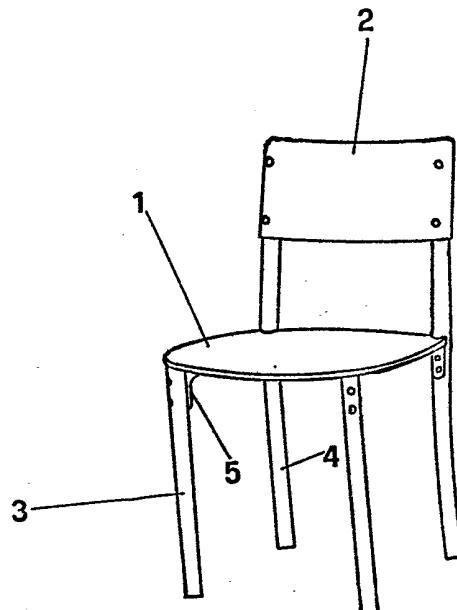


FIG. 1

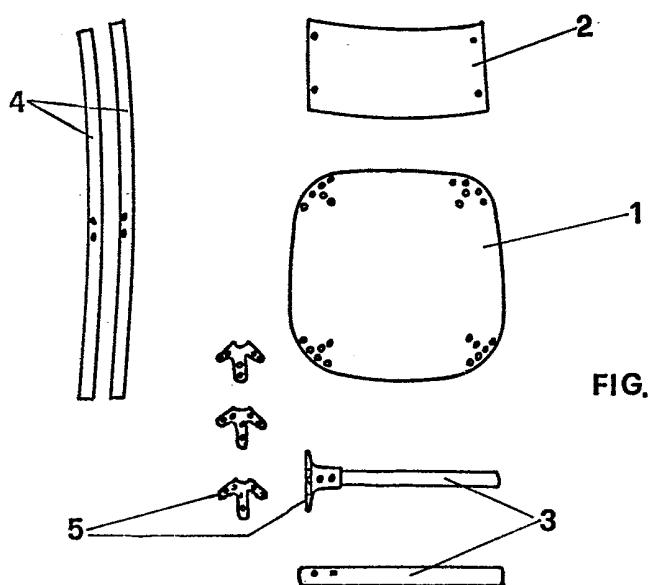


FIG. 2